

A.S.A de SAINT AVIT SENIEUR
Mairie
24440 SAINT AVIT SENIEUR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 24 février 2026 à 14h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	6
Présents	4
Représentés	1
Absents	1

Le Syndicat de l'ASA de Saint Avit Sénieur s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr BOUCHER Frédéric

Mr TRENEULE Roger est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_1

Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU)

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr TRENEULE Roger, se fait présenter le Compte Financier Unique établi par l'ordonnateur et le comptable public.

Avant passage au vote, Mr BOUCHER Frédéric, ordonnateur au cours de l'année 2025, quitte la salle pour permettre à l'assemblée de s'exprimer.

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice, le Syndicat, délibérant sur le compte financier unique du budget passe au vote.

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0
- Voix pour : 4 - Voix contre : 0], décide :

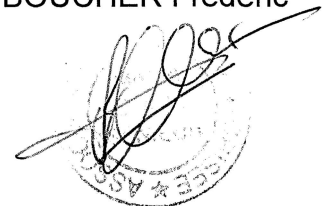
- D'approuver le compte financier unique pour l'exercice 2025
- D'arrêter les résultats définitifs tel que présentés
- Charge le Président de signer les pièces afférentes

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr TRENEULE Roger



Le Président,
Mr BOUCHER Frédéric



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

A.S.A de SAINT AVIT SENIEUR
Mairie
24440 SAINT AVIT SENIEUR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 24 février 2026 à 14h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	6
Présents	4
Représentés	1
Absents	1

Le Syndicat de l'ASA de Saint Avit Sénieur s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr BOUCHER Frédéric

Mr TRENEULE Roger est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_2**Objet :** Affectation du résultat de l'exercice

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr BOUCHER Frédéric, Président, après avoir examiné le Compte Financier Unique et avoir constaté :

- le résultat de fonctionnement à affecter :

* résultat de l'exercice :	- 2 971,25 €
* résultat antérieur :	12 442,97 €
* TOTAL A AFFECTER :	9 471,72 €

- le besoin de financement de la section d'investissement :

* solde d'exécution cumulé :	0 €
* solde des restes à réaliser	0 €
* Total du BESOIN DE FINANCEMENT :	0 €

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 - Voix contre : 0], décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

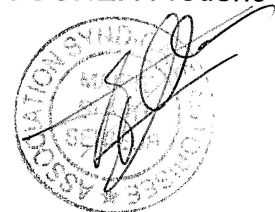
- * couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 0,00 €
- * affectation complémentaire en "réserves" : 0,00 €
- * reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2026 : 9 471,72 €

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr TRENEULE Roger



Le Président,
Mr BOUCHER Frédéric



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

A.S.A de SAINT AVIT SENIEUR
Mairie
24440 SAINT AVIT SENIEUR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 24 février 2026 à 14h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	6
Présents	4
Représentés	1
Absents	1

Le Syndicat de l'ASA de Saint Avit Sénieur s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr BOUCHER Frédéric

Mr TRENEULE Roger est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_3**Objet :** Vote du Budget Primitif 2026

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr BOUCHER Frédéric, Président, se fait présenter le projet de Budget primitif 2026, Le président demande aux membres du syndicat de bien vouloir se prononcer chapitre par chapitre sur ce budget prévisionnel. Considérant que ce budget est à l'équilibre et que l'ensemble des dépenses et recettes sont justifiés,

- Total de Fonctionnement Dépenses = 30 938,00 €
- Total de Fonctionnement Recettes = 30 938,00 €
- Total d'Investissement Dépenses = 0,00 €
- Total d'Investissement Recettes = 0,00 €

Le Syndicat après avoir en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 - Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER le budget primitif 2026

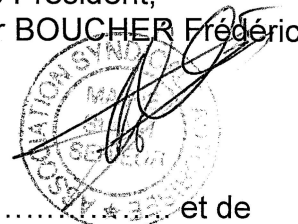
D'AUTORISER le Président, en tant que de besoin, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr TRENEULE Roger



Le Président,
Mr BOUCHER Frédéric



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

A.S.A de SAINT AVIT SENIEUR
Mairie
24440 SAINT AVIT SENIEUR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 24 février 2026 à 14h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	6
Présents	4
Représentés	1
Absents	1

Le Syndicat de l'ASA de Saint Avit Sénieur s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr BOUCHER Frédéric

Mr TRENEULE Roger est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_4

Objet : Approbation du contrat de service avec l'ADHA 24

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr BOUCHER Frédéric, Président, se fait présenter le projet contrat de service proposé par l'Association Départementale d'hydraulique Agricole (ADHA 24) avec les différentes missions conventionnées et les bases tarifaires 2026.

Considérant que l'ASA ne dispose pas des ressources internes pour réaliser ces missions essentielles au fonctionnement de la structure.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 - Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER le contrat de service proposé par l'ADHA 24

De DONNER pouvoir au président de signer les documents se rapportant à l'adhésion à l'ADHA 24 et au contrat de service 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr TRENEULE Roger



Le Président,
Mr BOUCHER Frédéric



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

A.S.A de SAINT AVIT SENIEUR
Mairie
24440 SAINT AVIT SENIEUR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 24 février 2026 à 14h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	6
Présents	4
Représentés	1
Absents	1

Le Syndicat de l'ASA de Saint Avit Sénieur s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr BOUCHER Frédéric

Mr TRENEULE Roger est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_5

Objet : Approbation de la tarification 2026

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr BOUCHER Frédéric, Président, se fait présenter le dossier de gestion de l'année 2025 avec l'analyse des couts de reviens des charges fixes et des charges variables de fonctionnement.

Après analyse de ces éléments il est proposé de retenir la tarification suivante pour l'année 2026 :

- Charges Fixes : 290,00 € / module
Appel de 50% en avril, soit 145 € / module
Appel de 50% en juin, soit 145 € / module
- Consommations : 0,25 € / m3 appel en novembre

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 - Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER cette tarification pour l'année 2026

D'INFORMER les adhérents de l'ASA de cette tarification.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr TRENEULE Roger



Le Président,
Mr BOUCHER Frédéric



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

A.S.A de SAINT AVIT SENIEUR
Mairie
24440 SAINT AVIT SENIEUR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 24 février 2026 à 14h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	6
Présents	4
Représentés	1
Absents	1

Le Syndicat de l'ASA de Saint Avit Sénieur s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr BOUCHER Frédéric

Mr TRENEULE Roger est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_6

Objet : Approbation de la liste des souscriptions

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr BOUCHER Frédéric, Président, se fait présenter la base de répartition des dépenses, la liste des souscriptions ainsi que les demandes de modification reçues.

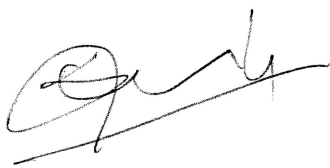
Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 – Voix contre : 0], décide d'approuver la base de répartition suivante :

AR Prefecture024-292400512-20260224-2026_S_6-DE
Reçu le 25/03/2026

LOCATAIRES		PROPRIETAIRES		Hectare
ALLAVENA	LAURENT	ALLAVENA	LAURENT	1,5
ARMAND	SEVERINE	ARMAND	SEVERINE	5
BOUSQUET	ALAIN	BOUSQUET	ALAIN	1
BOUYSSOU	BENOIT	BOUYSSOU	BENOIT	2,5
COSTE	BERNARD	COSTE	BERNARD	0,5
DELAYRE	JOELLE	DELAYRE	JOELLE	1
DUBOUT	PHILIPPE MICHEL	DUBOUT	PHILIPPE MICHEL	0,5
EARL	MARQUEYSSOL	EARL	MARQUEYSSOL	8,5
GAEC	TESTUT	MALET	RAYMONDE	2
GAEC	BOUCHER	GAEC	BOUCHER	5
GAEC	BOUCHER	MR	VERGOLLE	1,5
MALET	RAYMONDE	MALET	RAYMONDE	1
MARCHES	SYLVAIN	MARCHES	SYLVAIN	2
SICARD	JEAN CLAUDE	SICARD	JEAN CLAUDE	0,5
TRENEULE	ROGER	TRENEULE	ROGER	1
COMMUNE	DE ST AVIT	COMMUNE	ST AVIT	3
VLOT	HUIBERT	VLOT	HUIBERT	1

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr TRENEULE Roger


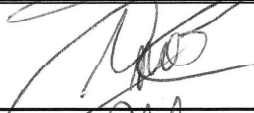


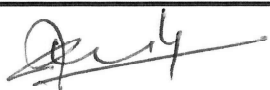


Le Président,
Mr BOUCHER Frédéric



Liste d'émargement du syndicat

Date : 24 FEVRIER 2026

Nom	Fonction	Pouvoir	Signature
MR ALLAVENA LAURENT IMPASSE DES FLEURS 06160 ANTIBES	Membre		
MME ARMAND SEVERINE LES PLACES 24440 ST-AVIT-SÉNIEUR	Membre		
MR BOUCHER FREDERIC 364 CHEMIN DES HORTENSIAS 24440 ST-AVIT-SÉNIEUR	Président		
MME MALET RAYMONDE 586 ROUTE NEUVE 24440 ST-AVIT-SÉNIEUR	Membre		
MME SICARD MARIE-LAURE CROIX DE PAROUTY 24440 ST-AVIT-SÉNIEUR	Membre		
MR TRENEULE ROGER LES GIROUX 24440 ST-AVIT-SÉNIEUR	Membre		

POUVOIR

Je soussigné MALET RAYMONDE, Syndic de L'ASA de St Avit Senieur, donne pouvoir à M. BOUCHER Frédéric de me représenter à la réunion de SYNDICAT le 24 février 2026 à 14H30 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à St Avit Senieur, le 24 février 2026.
(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

Bon pour pouvoir 